



**Un à un les bateaux humanitaires sont empêchés de secourir les embarcations en péril en Méditerranée.**

**Samedi, c'est la jeune capitaine allemande du Sea-watch qui a été arrêtée pour avoir accosté dans le port de Lampedusa, après deux semaines d'errance en raison du refus des autorités italiennes de les accueillir dignement.**

**L'Union européenne doit trouver des voies de traitement humain de cette crise migratoire.**

**[Lire la suite](#)**



*Cliquez ici pour adhérer en ligne*

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

## 2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°101

---

**Sommaire** : Migrants, Loi Blanquer, Classe exceptionnelle, Temps partiel, Salaires, Mouvement, PIAL, Droits des enfants, Retraite

---

**NON À LA LOI BLANQUER,  
OUI À UN AUTRE PROJET**



### Loi Blanquer : fin de partie

Les 2 et 4 juillet, le Parlement doit procéder au vote définitif de la loi Blanquer. Un texte qui a évolué tout au long de son examen sous la pression des mobilisations de la communauté éducative. Qu'en est-il aujourd'hui ?

A n'en pas douter, **les mobilisations multiformes** et inscrites dans la durée des enseignantes et des enseignants des écoles, mais aussi des parents d'élèves et de nombreuses municipalités ont pesé sur les débats parlementaires autour de la loi dite de «

l'école de la confiance ».

La suppression des EPLESF, celle de la mise en place d'une forme d'autorité hiérarchique des directeurs et directrices sur leurs collègues, celle de la suspension des allocations familiales en cas d'absentéisme sont autant d'évolutions à mettre au crédit de ces mobilisations.

Pour autant, d'autres dispositions néfastes restent inscrites dans cette loi qui fera l'objet d'un vote solennel les 2 et 4 juillet à l'Assemblée nationale et au Sénat.

[Lire la suite](#)

---



## **Le contingent départemental en augmentation :**

**80 promotions au titre du vivier 1 ( 64 en 2018)**

**26 promotions au titre du vivier 2 (15 en 2018)**

**18 promotions au titre de l'échelon spécial**

### **Personnels éligibles à l'échelon spécial**

**Il faut avoir, à la date du 31 août 2019, au moins 3 ans d'ancienneté dans le 4ème échelon de la classe exceptionnelle.**

**Notre dossier ici**

**Notre fiche de suivi syndical**

**Date de la CAPD : 4 juillet - De par sa représentativité, le SNUipp-FSU sera le seul syndicat présent.**

---



## **TEMPS PARTIEL 2019 : 2ème "vague" d'entretiens ... et 2ème vague de refus -**

**Recours possibles en CAPD avant le 11 JUILLET -**

**COPIE au SNUipp-FSU**

**La seconde vague des refus de TEMPS PARTIEL est tombée Vendredi 28 Juin  
L'école de la bienveillance bis ...(re sic...)**

- ▶ Ils ont été adressés dans les boîtes professionnelles (dans WEBMAIL).
- ▶ Ils font suite aux entretiens qui se sont déroulés le 26 juin dernier chez les IEN.
- ▶ Les collègues concernés par un refus peuvent saisir la CAPD.

**Attention aux délais ! A FAIRE AVANT le 11 JUILLET**

- Chaque collègue pourra y indiquer ses raisons et vous pouvez y joindre des justificatifs, des documents etc... si vous le souhaitez ; selon la "case" cochée par l'IEN et les motifs indiqués dans le courrier, insistez là dessus pour faire la preuve du "bon fonctionnement" et de l' "intérêt général" qui sera préservé !!

**CAPD a priori en SEPTEMBRE pas avant (date à suivre)**

**Le SNUipp-Fsu met à disposition un modèle de saisine de la CAPD pour chaque collègue qui se ferait refuser sa demande de temps partiel.**

**A envoyer de votre boîte mail professionnelle en mettant le courrier en PJ + les justificatifs éventuels**

**à votre IEN de circonscription + directement à l'IA à : [ia06-dipe2@ac-nice.fr](mailto:ia06-dipe2@ac-nice.fr)**

**et surtout envoyez un double au SNUipp-FSU.**

**Sans recours des intéressés, les délégués du SNUipp-FSU ne pourront intervenir en CAPD.**

**modèle de recours**



## Temps partiel et choix des jours de classe

Dans cette période il faut bien sûr pouvoir s'organiser pour concilier au mieux vie professionnelle et privée.

L'déal est de s'arranger à l'amiable.

Sinon lors de la CAPD du 17 mai 2018 il a été rappelé par l'IA la règle d'usage suivante :

Priorités :

- 1) problème médical
- 2) garde d'enfant
- 3) décharge de service



## Rendez-vous non salarial dans la Fonction publique : inacceptable pour la FSU !

**Le gouvernement refuse une nouvelle fois d'augmenter les salaires des agent-es de la Fonction publique ! Pas de dégel de la valeur du point d'indice, pas de mesures générales, pas d'abrogation du jour de carence... Quand aux non-titulaires, ils devront également attendre...**

**Le gouvernement officialise par la même une perte conséquente du pouvoir d'achat pour l'ensemble des agent-es publics.**

C'est une nouvelle forme de mépris du travail et de l'engagement des plus de 5 millions d'agent-es, dont 40 % sont en catégorie C avec des rémunérations proches du SMIC, alors même qu'ils font vivre tous les jours les services publics et la Fonction publique partout sur le territoire et souvent dans des conditions difficiles. Au-delà du nécessaire dégel de la valeur du point d'indice, la FSU avait fait, dans un

courrier daté du 11 juin dernier, des propositions notamment en ce qui concerne l'évolution des échelles de rémunération.

Mais le gouvernement n'a rien retenu des propositions faites par les organisations syndicales.

Seule la mise en œuvre des dernières mesures du protocole PPCR, signé par la FSU en 2015, permet une amélioration du déroulement des carrières. Mais ce ne sont pas des mesures nouvelles, de plus le gouvernement les avait retardées d'un an. Cette situation est inacceptable pour la FSU.

**Elle est injuste pour les agent-es. Elle ne participe pas non plus à rendre plus attractive la Fonction publique ni à une meilleure reconnaissance de celle-ci par les usager-es.**

Le gouvernement doit impérativement revoir sa politique salariale et s'engager dans la poursuite de la revalorisation des carrières et des rémunérations. L'inverse de sa politique actuelle ! C'est d'autant plus urgent que la future réforme des retraites, de l'aveu même du gouvernement, serait défavorable aux fonctionnaires en raison d'une telle politique salariale.

**C'est pourquoi, la FSU continuera de défendre le pouvoir d'achat des agent-es publics afin d'obtenir une réelle reconnaissance de leur travail et de leur engagement au service de l'intérêt général.**



## Mouvement 2019 : donnez votre avis

Le SNUipp-FSU invite les personnels à donner leur avis sur la façon dont se sont déroulées les opérations de mouvement 2019. Une enquête dont le syndicat utilisera les résultats pour revendiquer auprès du ministère une remise à plat des procédures.

Bugs à répétition, règles chamboulées, autant dire que le mouvement 2019 ne se déroule pas de façon sereine. Depuis le début des opérations, le SNUipp-FSU a été mobilisé à tous les niveaux pour que les mutations se fassent dans la transparence, l'équité de traitement et pour défendre au mieux les droits des personnels, notamment dans le cadre des instances paritaires (CAPD et groupes de travail).

### En dix questions

Aujourd'hui, et pour donner à voir au ministère les conséquences concrètes des modifications des procédures du mouvement qui méconnaissent totalement les réalités locales et empêcher que cette pagaille se reproduise l'an prochain, le SNUipp-FSU recueille l'avis des personnels. Un avis qu'il portera auprès du ministère pour revendiquer une remise à plat des procédures.

## Remplir l'enquête



## **Mouvement TRS**

Tout le week-end le SNUipp-FSU a répondu aux très nombreux mails des collègues amenés à faire leur mini mouvement.

Les réunions ont commencé depuis hier et s'achèvent demain. Tout cela dans des délais extrêmement contraints pour les collègues comme pour les services de l'IA.

Et ce pour permettre aux collègues, aux écoles de se mettre en relation avant Vendredi !!



## **Mouvement provisoire 2019**

Si ce n'est déjà fait COPIE au SNUipp-FSU de votre fiche d'extension + courrier

**Groupe de travail le 16 Juillet**

**Pour les directeur-trices ou collègues qui souhaiteraient nous laisser des coordonnées pour que les collègues affectés puissent les contacter, vous pouvez nous adresser un mail dans ce sens.**

**Notre dossier ici**

---



## Circulaire de rentrée - Ecole Inclusive

### Le SNUipp-FSU passe à la loupe la circulaire

Cette circulaire, outil d'une adaptation des moyens aux besoins ne répond donc pas aux principales préoccupations de l'école inclusive, d'abord en se concentrant uniquement sur les élèves en situation de handicap, ensuite en ne proposant aucun moyen pour la formation en présentiel, le recrutement ou encore l'accès à un vrai métier d'accompagnant.e.

### LIRE la suite

## Les PIAL : quesaco ?

La circulaire de rentrée 2019 École inclusive, complétée par le vademecum, définit les contours des PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés).

### Lire la suite



## Droits des enfants, c'est classe !

Un collectif d'organisations dont ATD Quart Monde, Amnesty international, le SNUipp et la FSU met en ligne un kit pédagogique pour aborder avec les enfants de 7 à 13 ans la problématique des droits de l'enfant.

Un dossier très complet alors que le 20 novembre la Convention internationale des droits de l'enfant fête ses 30 ans.

« Mettre en lumière les droits des enfants et en favoriser la connaissance », tel est l'objectif du kit pédagogique édité par ATD Quart Monde à l'occasion des 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Il s'adresse en priorité aux enfants de 7 à 13 ans mais aussi aux plus jeunes avec de nombreux supports pédagogiques et activités adaptées permettant de travailler ces droits fondamentaux : droit à l'éducation, droit à la liberté d'information, droit d'avoir un nom, une nationalité, une identité...

Les 32 pages regroupent des informations claires mais aussi des jeux, des puzzles et toutes sortes d'activités qui vont de l'atelier d'écriture poétique à la photo. Des outils utilisables tout au long de l'année.

## Le dossier téléchargeable ici

---



**SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook**



**CALCULEZ votre retraite:**

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

**Conserver "le bénéfice de la limite d'âge : ATTENTION !**

**Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge" (60 à 62 ans selon la date de naissance)** des actifs pour le calcul de leur pension peut être important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux. Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre cette limite d'âge.

Le prolongement d'activité au delà de la limite d'âge du corps d'origine n'est possible que dans la limite de 10 trimestres dans le cas général.

**Lire la suite et modèle de lettre**

**SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>**

Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

**Tél : 04 92 00 02 00**

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : [http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)